



---

VILQUIN

---

La Belloire	16200 Jarnac
-------------	--------------

## PJ n°08 – Compatibilité du projet avec les plans, schémas et Programmes

---

N° Etude : ET-127-022020

---

Juin	2020
------	------



## SOMMAIRE

---

<b>I. Compatibilité du site projeté avec le SDAGE et les SAGE .....</b>	<b>3</b>
1.1 Le SDAGE « Adour-Garonne » 2016-2021 .....	3
1.2 Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) .....	4
<b>II. Compatibilité du site projeté avec le schéma regional de coherence ecologique de poitou-charente</b>	<b>6</b>
<b>III. Compatibilité du site projeté avec les plans de gestion des dechets .....</b>	<b>7</b>
3.1 Programme national de prévention des déchets 2014-2020.....	7
3.2 Plan de réduction et d'élimination des déchets dangereux en Poitou-Charente .....	8
3.3 Plan de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Charente .....	9
<b>IV. Compatibilité du site projeté avec le Schéma régional d'aménagement, de developpement durable et d'égalite des territoires de Nouvelle-Aquitaine.....</b>	<b>10</b>

## LISTE DES TABLEAUX

---

<b>Tableau 1</b> : Compatibilité du site VILQUIN avec le SDAGE Adour-Garonne.....	<b>3</b>
<b>Tableau 2</b> : Compatibilité du site VILQUIN avec le « SAGE Charente » .....	<b>5</b>
<b>Tableau 3</b> : Compatibilité du site VILQUIN avec les orientations du programme national de prévention des déchets 2014-2020.....	<b>7</b>
<b>Tableau 4</b> : Compatibilité du site VILQUIN avec les orientations du plan de réduction et d'élimination des déchets dangereux en Poitou-Charente .....	<b>8</b>
<b>Tableau 5</b> : Compatibilité du site VILQUIN avec les objectifs du plan de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Charente.....	<b>9</b>

## I. COMPATIBILITE DU SITE PROJETE AVEC LE SDAGE ET LES SAGE

↳ Source : - Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne  
 - Gest'eau  
 - SDAGE Adour-Garonne  
 - SAGE Charente

### 1.1 Le SDAGE « Adour-Garonne » 2016-2021

#### ❖ Etat d'avancement et enjeux

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) constitue un outil d'aménagement du territoire et de planification pour la gestion de la ressource en eau prévu par *les articles L.212-1 et L.212-2 du Code de l'environnement*.

Le SDAGE Adour-Garonne a été adopté le 24 juin 1996 par le comité de Bassin et approuvé le 6 Août 1996. Il a été révisé une première fois et approuvé le 16 novembre 2009.

La seconde révision a été engagée dès 2012 par l'actualisation de l'état initial de 2004 du bassin Adour-Garonne. Le Comité de bassin a adopté le SDAGE 2016-2021 le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Le programme de mesures (PDM), établi pour la période 2016-2021, constitue le recueil des actions dont la mise en œuvre est nécessaire pour atteindre les objectifs environnementaux fixés par le SDAGE 2016-2021.

Ces objectifs sont les suivants :

- L'atteinte du bon état des eaux ;
- La non-dégradation de l'état des eaux ;
- La prévention et la limitation de l'introduction de polluants dans les eaux souterraines ;
- L'inversion de toute tendance à la hausse, significative et durable, de la concentration de polluants dans les eaux souterraines ;
- La réduction progressive ou, selon les cas, la suppression des émissions, rejets et pertes de substances prioritaires pour les eaux de surface ;
- L'atteinte des objectifs spécifiques liés aux zones protégées.

Les 4 grandes orientations pour atteindre le bon état des eaux en 2021 seront de :

- Orientation A : Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE ;
- Orientation B : Réduire les pollutions ;
- Orientation C : Améliorer la gestion quantitative ;
- Orientation D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.

#### ❖ Compatibilité du site projeté

**Tableau 1** : Compatibilité du site VILQUIN avec le SDAGE Adour-Garonne

Orientation du SDAGE	Compatibilité du site projeté
<b>Orientation A</b> : Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE	<b>Le site VILQUIN dans sa configuration d'exploitation projetée de 2020 n'est pas concerné par cette orientation A.</b>
<b>Orientation B</b> : Réduire les pollutions	L'activité du site VILQUIN ne génère pas d'eau de process. Les produits liquides et gazeux susceptibles d'occasionner des pollutions sont stockés dans des conditions sécurisées qui permettent de minimiser le risque de pollution ( <b>PJ n°10</b> « Note environnementale »). De plus, toutes les dispositions sont prises, dès la conception du projet pour respecter les dispositions des arrêtés ministériels applicables issus de la réglementation des ICPE ( <b>cf. PJ n°6</b> ).

	<b>Le site VILQUIN dans sa configuration d'exploitation projetée de 2020 est compatible avec cette orientation B.</b>
<b>Orientation C</b> : Améliorer la gestion quantitative	Le site projeté sera alimenté en eau par le réseau d'adduction en eau potable de la commune de Jarnac. La consommation en eau du site se limitera aux besoins sanitaires. Un compteur volumétrique sera mis en place afin d'assurer le suivi des prélèvements en eau du site. <b>Le site VILQUIN dans sa configuration d'exploitation projetée de 2020 est compatible avec cette orientation C.</b>
<b>Orientation D</b> : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	Toutes les dispositions prises afin d'assurer la collecte, le traitement et le rejet au milieu naturel (débit régulé à 3 L/s/ha) des eaux pluviales figurent dans <b><i>l'Annexe 4</i></b> « Note de dimensionnement pour la gestion des eaux pluviales et potentiellement polluées ». Les eaux usées sanitaires seront prises en charge par la station d'épuration de la commune de Jarnac. <b>Le site VILQUIN dans sa configuration d'exploitation projetée de 2020 est compatible avec cette orientation D.</b>

Le site VILQUIN dans sa configuration de 2020 est compatible avec les objectifs et orientations du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021.

## 1.2 Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification locale qui vise à fédérer des acteurs locaux autour de la gestion de l'eau afin de maintenir un équilibre durable entre la préservation de la ressource en eau (eaux superficielles et souterraines) et des milieux aquatiques (cours d'eau, fossés, zones humides, lagunes). Les SAGE sont institués par la loi sur l'eau de 1992 et encadrés par le droit communautaire inscrit dans la directive cadre sur l'eau (DCE) de 2000.

**Le site VILQUIN est concerné par le périmètre du SAGE Charente (SAGE05019).**

### ❖ Etat d'avancement et enjeux du SAGE Charente

Le SAGE « Charente » a été approuvé par l'arrêté interpréfectoral du 19 novembre 2019. Il a fait l'objet d'une révision approuvée par l'arrêté préfectoral du 18 juin 2013.

Ce SAGE comporte 706 communes et s'étend sur 9 300 km<sup>2</sup> pour partie sur 6 départements : Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne.

Deux enjeux thématiques ont été définis par ce SAGE :

6 enjeux thématiques ont été définis pour ce SAGE :

- Enjeu A : Organisation, participation des acteurs et communication
- Enjeu B : Aménagements et gestion sur les versants
- Enjeu C : Aménagement et gestion des milieux aquatiques
- Enjeu D : Prévention des inondations
- Enjeu E : Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage
- Enjeu F : Gestion et prévention des intrants et rejets polluant

❖ Compatibilité du site projeté**Tableau 2 : Compatibilité du site VILQUIN avec le « SAGE Charente »**

Orientation du SAGE	Compatibilité du site projeté
<b>Enjeu A :</b> Organisation, participation des acteurs et communication	<b>Le site VILQUIN dans sa configuration d'exploitation projetée de 2020 n'est pas concerné par cet enjeu A.</b>
<b>Enjeu B :</b> Aménagements et gestion sur les versants	<b>Le site VILQUIN dans sa configuration d'exploitation projetée de 2020 n'est pas concerné par cet enjeu B.</b>
<b>Enjeu C :</b> Aménagement et gestion des milieux aquatiques	Le débit de rejet des eaux pluviales du site VILQUIN est régulé à 3 L/s/ha. L'activité du site VILQUIN ne génère pas d'eau de process. <b>Le site VILQUIN dans sa configuration d'exploitation projetée de 2020 est compatible avec cet enjeu C.</b>
<b>Enjeu D :</b> Prévention des inondations	Toutes les dispositions prises afin d'assurer la collecte, le traitement et le rejet au milieu naturel (débit régulé à 3 L/s/ha) des eaux pluviales figurent dans <i><b>l'Annexe 4</b></i> « Note de dimensionnement pour la gestion des eaux pluviales et potentiellement polluées ». <b>Le site VILQUIN dans sa configuration d'exploitation projetée de 2020 est compatible avec cet enjeu D.</b>
<b>Enjeu E :</b> Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage	L'activité du site VILQUIN n'a pas d'influence sur le débit d'eau de la « Charente ». <b>Le site VILQUIN dans sa configuration d'exploitation projetée de 2020 est compatible avec cet enjeu E.</b>
<b>Enjeu F :</b> Gestion et prévention des intrants et rejets polluants	L'activité du site VILQUIN ne génère pas d'eau de process. Les produits liquides et gazeux susceptibles d'occasionner des pollutions sont stockés dans des conditions sécurisées qui permettent de minimiser le risque de pollution ( <i><b>PJ n°10</b></i> « Note environnementale »). De plus, toutes les dispositions sont prises, dès la conception du projet pour respecter les dispositions des arrêtés ministériels applicables issus de la réglementation des ICPE ( <i><b>cf. PJ n°6</b></i> ). <b>Le site VILQUIN dans sa configuration d'exploitation projetée de 2020 est compatible avec cet enjeu F.</b>

Le site projeté VILQUIN est compatible avec les enjeux du SAGE Charente.

## II. COMPATIBILITE DU SITE PROJETE AVEC LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE DE POITOU-CHARENTE

---

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de Poitou-Charentes a été adopté par arrêté préfectoral le **3 novembre 2015**.

7 grandes orientations résultent de ce schéma :

- **Orientation 1** : Orientation transversale pour l'amélioration des connaissances ;
- **Orientation 2** : Orientation transversale pour la prise en compte effective des continuités écologiques ;
- **Orientation 3** : Assurer le fonctionnement des continuités écologiques dans l'espace rural ;
- **Orientation 4** : Gérer durablement le trait de côte, les milieux littoraux et les zones sensibles ;
- **Orientation 5** : Assurer la fonctionnalité des continuités aquatiques et des vallées ;
- **Orientation 6** : Limiter l'artificialisation et la fragmentation du territoire ;
- **Orientation 7** : Intégrer la nature dans les tissus urbains et périphériques.

D'après l'extrait cartographique du zonage du Schéma Régional de Cohérence Ecologique Poitou-Charente, le site VILQUIN se situe en dehors d'un élément de la Trame Verte et Bleue.

Le cours d'eau la Charente, qui passe à 1,3 km au Sud constitue un milieu important de la Trame bleue et est associée à un ensemble de milieux humides et de réservoirs biologiques.

**Le site VILQUIN est compatible avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Poitou-Charente.**

### III. COMPATIBILITE DU SITE PROJETE AVEC LES PLANS DE GESTION DES DECHETS

#### 3.1 Programme national de prévention des déchets 2014-2020

##### ❖ Etat d'avancement et enjeux

Le programme national de prévention des déchets, appliqué sur la période 2014-2020, aborde l'ensemble des leviers d'action associés à la prévention : il prévoit ainsi la mise en place progressive de 55 actions concrètes, réparties en 13 axes stratégiques, qui permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs.

13 axes sont privilégiés pour la période 2014-2020 :

- Responsabilité élargie des producteurs ;
- Durée de vie et obsolescence programmée ;
- Prévention des déchets des entreprises ;
- Prévention des déchets dans le BTP ;
- Réemploi, réparation, réutilisation ;
- Biodéchets ;
- Lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Actions sectorielles en faveur d'une consommation responsable ;
- Outils économiques incitatifs ;
- Sensibilisation ;
- Déclinaisons territoriales ;
- Administrations publiques ;
- Déchets marins.

Afin d'atteindre ces objectifs, 3 orientations stratégiques majeures ont été identifiées :

- Orientation A : Orientations stratégiques et flux prioritaires ;
- Orientation B : Mesures nationales et actions de prévention associées ;
- Orientation C : Analyse des axes et actions retenus.

##### ❖ Compatibilité du site projeté

**Tableau 3** : Compatibilité du site VILQUIN avec les orientations du programme national de prévention des déchets 2014-2020

Orientation du programme de prévention des déchets	Compatibilité du site projeté
<b>Orientation A</b> : Orientations stratégiques et flux prioritaires	Un registre de production de déchets sera tenu à jour par l'exploitant du site VILQUIN à Jarnac. <b>Le site VILQUIN est compatible avec cette orientation A.</b>
<b>Orientation B</b> : Mesures nationales et actions de prévention associées	Toutes les dispositions sont prises, dès la conception du projet, afin d'assurer la bonne gestion des déchets issus de l'activité du site projeté (limitation à la source, tri, stockage et traitement adapté, ...). <b>Le site VILQUIN est compatible avec cette orientation B.</b>
<b>Orientation C</b> : Analyse des axes et actions retenus	Un registre de production de déchets sera tenu à jour par l'exploitant. <b>Le site VILQUIN est compatible avec cette orientation C.</b>

Le site VILQUIN est compatible avec les orientations du programme national de prévention des déchets 2014-2020.

### 3.2 Plan de réduction et d'élimination des déchets dangereux en Poitou-Charente

#### ❖ Etat d'avancement et enjeux

Le Plan de réduction et d'élimination des déchets dangereux en Poitou-Charente a été approuvé par le Conseil régional en 2012. Il prend en compte l'ensemble des déchets dangereux produits ou importés pour traitement en Poitou-Charente, y compris depuis des pays étrangers

4 orientations stratégiques majeures ont été identifiées :

- Réduire la production de déchets dangereux
- Augmenter le taux de collecte des déchets dangereux
- Développer la valorisation des déchets dangereux
- Limiter le transport en distance des déchets dangereux et inciter au transport alternatif

#### ❖ Compatibilité du site projeté

**Tableau 4** : Compatibilité du site VILQUIN avec les orientations du plan de réduction et d'élimination des déchets dangereux en Poitou-Charente

Orientations du plan de réduction et d'élimination des déchets dangereux en Poitou-Charente	Compatibilité du site projeté
<b>Orientation A</b> : Réduire la production et la nocivité des déchets dangereux	Toutes les dispositions sont prises, dès la conception du projet, pour réduire à la source la production et la toxicité des déchets dangereux générés par les activités du site projeté. <b>Le site VILQUIN est compatible avec cette orientation A.</b>
<b>Orientation B</b> : Augmenter le taux de collecte des déchets dangereux	Les déchets dangereux générés par les activités du site seront collectés puis stockés dans des conditions adaptées avant leur gestion dans des filières adaptées. <b>Le site VILQUIN est compatible avec cette orientation B.</b>
<b>Orientation C</b> : Développer la valorisation des déchets dangereux	La collecte et le regroupement des déchets dangereux générés par les activités du site projeté seront réalisés avant leur prise en charge par des prestataires spécialisés. <b>Le site VILQUIN est compatible avec cette orientation C.</b>
<b>Orientation D</b> : Limiter le transport en distance des déchets dangereux et inciter au transport alternatif	La collecte et le regroupement des déchets dangereux générés par les activités du site seront pris en charge par des prestataires spécialisés. <b>Le site VILQUIN n'est pas concerné par cette orientation D.</b>

Le site projeté VILQUIN est compatible avec les orientations du plan de réduction et d'élimination des déchets dangereux en Poitou-Charente.

### 3.3 Plan de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Charente

#### ❖ Etat d'avancement et enjeux

Le Plan de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Charente a été approuvé en avril 2007. Il prend en compte les déchets ménagers et les déchets assimilés, relevant ou non de la compétence des collectivités, à partir du moment où ils peuvent être traités conjointement avec les déchets ménagers.

Les objectifs généraux du Plan applicables aux déchets d'activités économiques assimilés aux ordures ménagères sont les suivants :

- 
- Objectif 1 : Développer la prévention
- Objectif 2 : Trier et valoriser encore plus
- Objectif 3 : Faire évoluer les traitements et limiter le recours à de nouvelles capacités d'élimination
- Objectif 4 : Maîtriser les coûts
- Objectif 5 : Informer et sensibiliser

#### ❖ Compatibilité du site projeté

**Tableau 5** : Compatibilité du site VILQUIN avec les objectifs du plan de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Charente

Objectif du plan de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Gironde	Compatibilité du site projeté
<u>Objectif 1</u> : Développer la prévention	Sans objet <b>La compatibilité du site VILQUIN avec cet objectif est sans objet.</b>
<u>Objectif 2</u> : Trier et valoriser encore plus	Toutes les dispositions sont prises, dès la conception du projet, afin d'assurer la bonne gestion des déchets issus de l'activité du site projeté (limitation à la source, tri, stockage et traitement adapté, ...). <b>Le site VILQUIN est compatible avec cet objectif.</b>
<u>Objectif 3</u> : Faire évoluer les traitements et limiter le recours à de nouvelles capacités d'élimination	Toutes les dispositions sont prises, dès la conception du projet, pour réduire à la source la production et la toxicité des déchets dangereux générés par les activités du site. Leur collecte et leur regroupement seront réalisés avant leur prise en charge par des prestataires spécialisés. <b>Le site VILQUIN est compatible avec cet objectif.</b>
<u>Objectif 4</u> : Maîtriser les coûts	Sans objet <b>La compatibilité du site VILQUIN avec cet objectif est sans objet.</b>
<u>Objectif 5</u> : Informer et sensibiliser	Sans objet <b>La compatibilité du site VILQUIN avec cet objectif est sans objet.</b>

Le site VILQUIN est compatible avec le plan de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Charente.

#### IV. COMPATIBILITE DU SITE PROJETE AVEC LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES DE NOUVELLE-AQUITAINE

---

Conformément à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République de 7 août 2015), la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé la concertation visant à l'élaboration de son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) le 12 octobre 2017. L'enquête publique portant sur le SRADDET s'est déroulé du 16 septembre 2019 au 18 octobre 2019.

Le SRADDET vise à définir les grandes priorités d'aménagement de territoire au niveau de la région et à assurer la cohérence des politiques publiques concernées. Ce schéma transversal est un projet stratégique pour la région, contribuant à sa construction et au renforcement de son attractivité, tout en respectant la diversité qui la composent.

Etant donné que le SRADDET Nouvelle-Aquitaine est toujours en cours d'élaboration, la compatibilité VILQUIN avec ce dernier est sans objet.